

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFiP-RHO-18-0839 du 18/10/2018

Arrêté du 26 septembre 2018

ARRETE PORTANT REINTEGRATION ET AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES
FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration et affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe.

Date d'application : 01/10/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant réintégration et affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;



ARRÊTE :

Article premier : l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, hors classe, dont le nom suit, est affecté dans les fonctions ci-dessous désignées :

Nom	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade	Date d'affectation
LENOIR	Pascal	809945	En détachement en qualité d'agent comptable de l'Institut de France	DDFiP des Hauts-de-Seine Emploi administratif	IDIV FIP HORS CL	01/10/2018

Article 2 : les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 26 SEPTEMBRE 2018

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH - 1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	